



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Esther Godin, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

1. Lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018, le projet de règlement numéro 439.2-2018 visant à modifier le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Pont-Rouge* a été déposé et présenté.
2. Le projet de règlement se résume comme suit:

Il vise à modifier le règlement 439-2011 afin d'ajouter un troisième alinéa à l'article 8, règle 1, portant sur les conflits d'intérêts, dans l'objectif d'inclure une interdiction d'occuper, pour une période de 12 mois suivant la fin de l'emploi de certains employés, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures.

Ce projet de règlement sera adopté à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 5 novembre 2018, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, à Pont-Rouge.

3. Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.Q. 2010, c.27).
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 24^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2018.

La greffière,

Me Esther Godin